

Quatre cent soixante-sixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue par visioconférence, le mercredi le 16 février 2022, à 19 h 30.

Conformément aux mesures sanitaires visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et greffier-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2022-02-11485

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE l'ordre du jour soit et est accepté et tel que présenté.

Adoptée.

2022-02-11486

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Aucun sujet

INVITÉ(E)S

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES ACTIVITÉS – MARS ET AVRIL 2022

Le calendrier des activités pour les mois de mars et avril 2022 est remis aux membres du conseil.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2022-02-11487

APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS POUR LA DÉLOCALISATION DE LA CARTE DE COMPÉTENCE EN FORMATION AGRICOLE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté par la résolution 2014-08-8852 la version finale et validée du Plan de développement de la zone agricole des Sources (PDZA);

CONSIDÉRANT que l'action 17 du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources (PDZA) : Développer une structure de planification des besoins et des compétences en ressources humaines vise notamment à favoriser la création et le maintien de formations adaptées, pour combler les besoins de l'industrie et sensibiliser les propriétaires des entreprises aux transferts de connaissances;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Sommets souhaite répondre aux besoins de la MRC en ce qui concerne les formations agricoles, mais qu'il n'est pas autorisé par le ministère de l'Éducation à dispenser du programme de Production animale sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en Estrie, c'est le Centre de services scolaire des Haut-Cantons qui est autorisé dispenser du programme de Production animale, sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une cohorte est en cours à Val-des-Sources et que le Centre de formation EXPÉ souhaite reconduire cette formation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui provenant du Centre de services scolaire des Sommets le 20 janvier 2022, concernant la démarche conjointe de cette organisation en collaboration avec le Centre de formation professionnelle EXPÉ auprès du ministère de l'Éducation, que le DEP en production animale puisse être offert dans la MRC des Sources pour la période 2022-2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé à l'unanimité

QUE la MRC des Sources accepte d'appuyer la démarche du Centre de services scolaire des Sommets et le Centre de formation professionnelle EXPÉ dans sa demande auprès du ministère de l'Éducation pour que le DEP en production animale puisse être offert dans notre région pour la période de 2022-2024.

Adoptée.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

FRÉQUENTATION DU PARC REGIONAL DU MONT-HAM AU 31 JANVIER 2022

Information est donnée au conseil de la MRC que l'achalandage au Parc régional pour le mois de janvier 2022 a été, malgré les grands froids et le manque de neige, de 2 894 personnes soit le deuxième meilleur départ d'année depuis l'ouverture du Parc.

ROUTE VERTE

DÉPÔT AU PROGRAMME CORVÉE PRINTANIÈRE 2022 DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU SENTIER TRANSCANADIEN

Comme chaque année, le Conseil Québécois du sentier Transcanadien offre jusqu'à 2000 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien au printemps (nettoyage, ajout de poussière de roche, réparation de clôtures). Une demande de financement a été transmise à cet effet.

2022-02-11488

ASSOCIATION DES RÉSEAUX CYCLABLES DU QUÉBEC - RENOUELEMENT ADHÉSION 2022

CONSIDÉRANT l'offre de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) pour renouveler l'adhésion 2022;

CONSIDÉRANT que l'ARCQ est un regroupement des organisations publiques et privées ayant comme mandat la gestion des voies cyclables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources renouvelle son adhésion pour l'année 2022 à l'Association des réseaux cyclables du Québec, au montant de 259,35 \$.

Adoptée.

LOISIRS

Aucun sujet

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

Aucun sujet

CULTURE

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2022-02-11489

PROJET : Analyse des besoins pour une sage-maison à Saint-Adrien

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien

(Projet FRR-2022-42)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2022-42 Analyse des besoins pour une sage-maison à Saint-Adrien*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, répond aux orientations *Amélioration de la qualité de vie de la population et Augmentation de la population habitant la MRC des Sources* de l'Agenda 21 des Sources et aux objectifs *Développer différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population et Développer et mettre en œuvre une stratégie d'attractivité territoriale*;

CONSIDÉRANT que le projet agit positivement sur les finalités du développement durable *Épanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*;

CONSIDÉRANT que la stratégie locale de développement de la Municipalité de Saint-Adrien comporte l'orientation *Accroître l'offre en habitations variées* pour favoriser une augmentation progressive de la population, dont une des actions proposées est *Inciter le développement d'une résidence pour personnes âgées, leur permettant de continuer de résider à Saint-Adrien*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Adrien de 4 500 \$ pour un projet totalisant 5 001,92 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2022-42 Analyse des besoins pour une sage-maison à Saint-Adrien*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, pour un montant maximum de 4 500 \$, correspondant à 90 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 250 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 250 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-02-11490

PROJET : Refonte du site Internet

PROMOTEUR : Ville de Danville

(Projet FRR-2022-43)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2022-43 Refonte du site Internet Danville*, présenté par la Ville de Danville, répond à l'enjeu *Identité de la MRC des Sources*;

CONSIDÉRANT que le projet adresse l'enjeu de *l'Accès aux services, notamment aux services publics*, du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources;

CONSIDÉRANT que l'optimisation de la prestation de services à la communauté est un objectif prioritaire pour la Ville de Danville, et que la mise à jour du site Internet fait partie des actions prioritaires pour 2022;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Danville de 15 182,45 \$ pour un projet totalisant 18 283,46 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2022-43 Refonte du site Internet Danville*, présenté par la Ville de Danville pour un montant maximum de 15 182,45 \$, correspondant à 83 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR-Fonds local Danville;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (7 591,23 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (7 591,22 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2022-02-11491

PROJET : Aménagement d'un milieu de vie pour les personnes handicapées

PROMOTEUR : Défi handicap des Sources

(Projet FRR-2022-R)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2022-R Aménagement d'un milieu de vie pour les milieux de vie pour les personnes handicapées*, présenté par Défi handicap des Sources, répond aux orientations et aux objectifs *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans l'objectif *Diminuer la négligence en contexte familial* et la stratégie *Tisser un filet social autour des familles*, de même que l'objectif *Augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté des jeunes et des familles envers leur milieu* et la stratégie *Faciliter l'accessibilité des jeunes aux activités et événements sur tout le territoire* de la Stratégie jeunesse des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement d'un milieu de vie s'inscrit dans les objectifs spécifiques Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources en répondant aux objectifs *Créer des occasions de rencontres accessibles pour que des personnes, d'horizons différents, développent des liens sociaux* et *Identifier et développer des stratégies pour combler les vides de services*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Défi handicap des Sources de 40 000 \$ pour un projet totalisant 112 933,06 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2022-R Aménagement d'un milieu de vie pour les milieux de vie pour les personnes handicapées*, présenté par Défi handicap des Sources pour un montant maximum de 40 000 \$,

correspondant à 35,4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds régional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (20 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (20 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2022-02-11492

MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS - RENOUELEMENT ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'est engagée, dans la résolution 2021-09-11344, à contribuer financièrement au renouvellement de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;

CONSIDÉRANT que la Table des MRC de l'Estrie a pris l'orientation d'injecter 40 000 \$ provenant du Fonds région et ruralité volet 1 dans l'Entente et que les MRC de l'Estrie souhaitent que l'ensemble des contributions en temps ressources des MRC soient égales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources modifie son engagement en temps ressources dans l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et s'engage à hauteur de 6 000 \$ en temps ressources sur deux ans;

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, ainsi que le préfet de la MRC des Sources, M. Hugues Grimard, à signer l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2022-2023;

QUE la MRC des Sources conserve la contribution financière de 5 000 \$ engagée dans la résolution 2021-09-11344 pour soutenir la réalisation d'actions complémentaires à l'ESD et visant à optimiser l'impact territorial de l'ESD dans la Région des Sources.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2022-02-11493

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 ET DES RAPPORTS D'UTILISATION DES SOMMES DU FRR VOLET 2

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds Régions et Ruralité volet 2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 40 de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité volet 2, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources adopte le rapport d'utilisation des sommes du FRR volet 2, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et se reflétant dans le rapport annuel 2021 de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources adopte le rapport annuel 2021 et le publie sur son site Internet;

QUE la MRC des Sources transmette ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2022-02-11494

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FRR VOLET 4

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Fonds Régions et Ruralité volet 4;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.16 de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité volet 4, la MRC doit produire annuellement un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources adopte le rapport d'utilisation des sommes du FRR volet 4, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et se reflétant dans le rapport annuel 2021 de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources transmette ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

DISPONIBILITÉ DES SOMMES 2022 DU FRR VOLETS 2 ET 4

Tel que prévu dans la Politique de soutien aux projets structurants relativement au FRR volet 2, ainsi que dans le Cadre de vitalisation en ce qui concerne le FRR volet 4, les sommes disponibles pour l'année 2022 sont divulguées dans le document qui a été remis aux membres du conseil.

2022-02-11495**GÉNÉRATRICE POUR LA COOP RADIO WEB DES SOURCES – AIDE FINANCIÈRE COVID-19**

CONSIDÉRANT l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 octroyé à la MRC des Sources par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que la radio locale est un outil important pour la transmission rapide et efficace d'information à la population et ce, en particulier dans un contexte où des directives en matière de sécurité publique sont émises régulièrement;

CONSIDÉRANT que la radio est un média essentiel pour rejoindre des tranches de la population ayant un accès ou une capacité limitée à accéder aux contenus d'information sur internet;

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition et d'installation de génératrices pour la radio CJAN afin que cette dernière puisse maintenir la diffusion des programmes pour informer et sécuriser la population, peu importe les conditions;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Coopérative radio web média des Sources de 15 000 \$ pour un projet totalisant 36 949 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte de contribuer au projet pour un montant maximum de 15 000 \$, correspondant à 40,6 % du montant total du projet;

QUE ce montant soit pris à même l'enveloppe de l'aide financière aux MRC pour absorber les pertes liées à la COVID-19;

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS VITALISATION

Aucun sujet

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**2022-02-11496****CHANGEMENT DE TARIFICATION POUR LES SORTIES MENSUELLES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 48.19 de la Loi sur le transport, section V3, la MRC des Sources établit par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers selon des catégories qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que la tarification des sorties mensuelles offertes présentement par le Service de transport collectif des Sources varie comme suit :

Municipalité	Coût / déplacement
Sherbrooke	4,50 \$
Victoriaville	3,50 \$

CONSIDÉRANT que de par son Agenda 21, la MRC des Sources désire mettre en œuvre des actions qui répondent aux finalités et objectifs Amélioration de la qualité de vie de la population, Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamiques et Développer différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration du Service de transport collectif des Sources d'offrir un coût abordable tout en assurant une saine gestion de l'organisme, il est proposé d'offrir une tarification unique légèrement augmentée pour les sorties mensuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

Que la tarification 2022 pour les sorties mensuelles du Service de transport collectif des Sources soit établie comme suit :

Sortie mensuelle à Victoriaville et Sherbrooke 5,00 \$/déplacement

Que la nouvelle tarification entre en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Adoptée.

2022-02-11497

DEMANDE DE SUBVENTION 2022 POUR ÉTUDE DE BESOINS ET FAISABILITÉ TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

CONSIDÉRANT l'implantation en 2008 d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-10991 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme STC des Sources, entente valide du 01-01-2021 au 31-12-2022;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide au développement du transport collectif – volet 2 permet une aide financière liée à l'Étude de besoins et de faisabilité;

CONSIDÉRANT le désir de l'organisme admissible d'appliquer sur un tel projet d'étude;

CONSIDÉRANT le scénario financier suivant :

Dépenses	Montant
Coûts du contrat	15 750 \$
Charges salariales – coordination de projet	4 250 \$
Coût total du projet	20 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources fasse parvenir une demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif volet 2 – Étude de besoins et de faisabilité;

Adoptée.

2022-02-11498

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) - VOLET 2 – PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif et en transport adapté le 17 août 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-10991 par laquelle était conclue une entente de gestion entre la MRC des Sources et l'organisme STC des Sources, entente valide du 01-01-2021 au 31-12-2022;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'entente gestion intervenue entre le STC des Sources et la MRC des Sources, la MRC des Sources demeure responsable des liens contractuels;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents demandés dans le cadre des programmes de transports collectif régional et adaptés ont été envoyés au ministère des Transports le 29 septembre 2021;

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec :

- de lui octroyer une aide financière pour 2021 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – volet 2 selon les modalités prescrites;
- de lui octroyer une aide financière pour 2021 dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté selon les modalités prescrites;
- que tout ajustement ultérieur auquel l'organisme admissible pourrait avoir droit pour l'année 2021, lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives.

D'AUTORISER Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier à la MRC des Sources, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2022-02-11499

APPUI TME – DEMANDE MTQ FINANCEMENT TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que toutes les MRC vivent un enjeu en lien avec le financement des organismes de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT l'adoption tardive durant l'année des programmes de transport et ainsi des modalités et des montants de financement annuel;

CONSIDÉRANT que cette connaissance tardive des modalités ne permet pas aux MRC d'ajuster l'offre en fonction du financement attendu durant la même année;

CONSIDÉRANT que les programmes annuels ne permettent pas non plus de prévisibilité pluriannuelle et nuisent considérablement à la mise sur pied de projet de développement ou d'ajustement de l'offre de transport et ainsi à l'utilisation des surplus;

CONSIDÉRANT que les délais de paiements provenant du ministère des Transports engendrent des enjeux majeurs de liquidités pour les organismes de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT que pour pallier aux entrées de fonds tardives, les organismes sont dans l'obligation d'effectuer une gestion financière prudente en accumulent certains surplus pour permettre le fonctionnement de leur organisation;

CONSIDÉRANT que les organismes sont fortement encadrés sur l'accumulation des surplus et pourraient se voir pénaliser en cas de surplus plus important alors qu'ils sont pourtant nécessaires dans la situation actuelle de calendrier de versements;

CONSIDÉRANT que cet enjeu perdure depuis plusieurs années, malgré de maintes représentations auprès du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé à l'unanimité

QUE la MRC des Sources appuie la Table des MRC de l'Estrie dans leur demande au ministère des Transports, de régler cette situation, par une restructuration complète du programme, de façon rapide et de manière définitive.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

Aucun sujet

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2022-02-11500

RAPPORT AU MAMH SUR LA GESTION DE LA ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) EN 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret 817-2019 publié le 15 juillet 2019 à la Gazette officielle du Québec, les MRC doivent produire une reddition de comptes annuelle au plus tard le 1^{er} mars de chaque année au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le rapport de la MRC doit démontrer l'administration de la ZIS effectuée sur le territoire de la MRC, que celui-ci est factuel et présente l'état de la situation au 1^{er} janvier de l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le rapport s'appuie sur le périmètre d'application de la ZIS, soit :

- la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019;
- toutes zones de grand courant délimitées dans tout schéma d'aménagement et de développement ou dans tout règlement de contrôle intérimaire, en vigueur le 10 juin 2019, de l'une ou l'autre des municipalités mentionnées au décret.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est visée par ce décret et que des zones inondables sont délimitées au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Sources en vigueur et que celles-ci visent les municipalités de Val-des-Sources, Danville, Saint-Adrien, Saint-Camille et Wotton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources adopte le rapport sur la gestion des zones inondables de son territoire et transmette celui-ci à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2022-02-11501

ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2021-2024

CONSIDÉRANT la transmission par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), laquelle entente prendra fin le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le PADF a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier du Québec dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le PADF a pour objectif de permettre aux communautés locales et aux communautés autochtones de participer au processus d'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), par le soutien au fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire (TLGIRT);

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a manifesté son intérêt à assurer la gestion du PADF;

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE les membre du conseil de la MRC des Sources désignent la MRC du Haut-Saint-François pour agir à titre de MRC délégataire désignée;

QUE Hugues Grimard, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts;

Adoptée.

ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC POUR LA RÉGION DE L'ESTRIE

Le conseil de la MRC des Sources est informé de la réception d'une correspondance du MERN à l'effet que celui-ci débute sa démarche de révision du plan régional de développement du territoire public qui devrait s'échelonner sur deux ans. Les PRDTP sont des outils qui déterminent, de concert avec des partenaires, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur le territoire public. Rappelons que la diversité des utilisations et la multitude de droits accordés viennent ajouter à l'importance de la gestion territoriale. Les PRDTP ont pour objectif principal d'associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public les communautés régionales et les partenaires gouvernementaux.

Rappelons que la majorité du territoire public de la MRC des Sources est situé dans le Parc régional du Mont-Ham et que nous sommes présentement en révision du Plan d'aménagement et de gestion. Il est donc important que la MRC des Sources s'implique étroitement dans cette révision.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Aucun sujet

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROCHAINE RENCONTRE LE 22 MARS

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 22 mars 2022.

PRIORITÉS ANNUELLES 2022-2023

Il est mentionné que les membres du Comité de sécurité publique ont procédé à l'adoption des priorités locales 2022-2023 suivantes :

1. Présence policière de proximité avec les acteurs du milieu
2. Lutte à la possession et au trafic de stupéfiants de rue
3. Intervention en sécurité routière

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

SITE D'ENFOUISSEMENT

Aucun sujet

PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet

EAU

Aucun sujet

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

MRC FINANCES

MRC

2022-02-11502

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 janvier 2022 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2022-02-11503

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à les payer;

Numéros 202200000 à 202200078 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 480 841,09 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2022-02-11504

AVIS DE DÉPART DE MME LAURENCE BOURDUAS, CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES, GESTION RH ET OUVERTURE DU POSTE DE CONSEILLÈRE/CONSEILLER AUX ENTREPRISES. GESTION RH

CONSIDÉRANT le départ de Mme Laurence Bourduas, conseillère aux entreprises, gestion RH d'ici la fin février;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

D'ENTÉRINER le départ de Mme Laurence Bourduas et D'AUTORISER l'ouverture du poste de conseillère/conseiller aux entreprises, gestion RH.

Adoptée.

2022-02-11505

OUVERTURE DU POSTE D'AGENTE/AGENT DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS (REMPLACEMENT MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT le départ imminent en congé de maternité de Mme Kathleen Bibeau;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit assurer la réalisation de ses responsabilités en tourisme, loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

D'AUTORISER l'ouverture du poste d'agente/agent de développement de l'offre touristique, culturelle et de loisirs pour un remplacement d'un an.

Adoptée.

2022-02-11506

EMBAUCHE DE MME MÉLANIE GENDRON ST-ONGE, CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT COLLECTIF DU GYM A21

CONSIDÉRANT la résolution 2022-01-11469 pour laquelle la MRC des Sources mandatait M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de conseillère/conseiller en développement collectif du Gym A21;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Mélanie Gendron St-Onge, à titre de conseillère en développement collectif du GYM A21, en date du 16 février 2022.

Adoptée.

2022-02-11507

AVIS DE DÉPART DE MME VALÉRIE GIRARDIN, DIRECTRICE ADJOINTE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET OUVERTURE D'UN POSTE DE DIRECTRICE/DIRECTEUR EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT le départ de Mme Valérie Girardin, directrice adjointe au développement économique, d'ici début mars;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

D'ENTÉRINER le départ de Mme Valérie Girardin et D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de directrice/directeur en développement économique.

Adoptée.

2022-02-11508

APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHARGÉ(E) DE PROJETS EN ENVIRONNEMENT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS (RIRPTL)

CONSIDÉRANT qu'il faut mener à bien les opérations et les actions de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL);

CONSIDÉRANT qu'une collaboration administrative est nécessaire entre la RIRPTL et la MRC des Sources pour optimiser le poste;

CONSIDÉRANT que la charge financière demeure la responsabilité de la RIRPTL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par la conseillère de Mme Martine Satre

D'AUTORISER la MRC des Sources à procéder à l'ouverture d'un poste de chargé(e) de projets en environnement pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Adoptée.

2022-02-11509

AVIS DE DÉPART DE M. RONALD RACETTE JR., AGENT DU FONDS ÉCOLEADER – ESTRIE, ET OUVERTURE DU POSTE D'AGENTE/AGENT DU FONDS ÉCOLEADER - ESTRIE

CONSIDÉRANT le départ de M. Ronald Racette Jr., agent du Fonds Écoleader – Estrie, d'ici la fin février;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

D'ENTÉRINER le départ de M. Ronald Racette Jr. et D'AUTORISER l'ouverture du poste d'agente/agent du Fonds Écoleader - Estrie.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2022-02-11510

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADGMRCQ POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'adhésion 2022 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources renouvelle l'adhésion pour l'année 2022 à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) au montant de 690 \$ et un montant de 321,55 \$, incluant les taxes, pour l'assurance responsabilité, pour le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte.

Adoptée.

2022-02-11511

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a besoin d'une couverture d'assurances bien et civile à chaque année pour tous ses bâtiments, et ce compris le Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités - Assurances a fait une proposition de renouvellement à la MRC au montant de 37 164,04 \$ pour la période d'avril 2022 à mars 2023;

CONSIDÉRANT que ce fournisseur est une coopérative municipale et par ce fait, exempté des articles du règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources, permettant dès lors à cette dernière d'octroyer le contrat sans devoir s'acquitter du processus de contrat sur invitation de la part d'au moins deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte d'effectuer le paiement de la facture de renouvellement reçue de la Fédération québécoise des municipalités - Assurances au montant de 37 164,04 \$, incluant les taxes, pour la période d'avril 2022 à mars 2023.

Adoptée.

2022-02-11512

PROCURATION À ISABELLE PELLERIN, ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT que, dans l'exercice de ses fonctions en tant qu'adjointe administrative à la direction, Mme Isabelle Pellerin doit, entre autres, communiquer avec divers organismes, fournisseurs, entreprises et ministères, et effectuer toute communication nécessaire pour la MRC des Sources et du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le conseil mandate Mme Isabelle Pellerin, pour la MRC des Sources, auprès de tout ministère, tant au fédéral qu'au provincial, organisation, Hydro Québec, Desjardins, téléphonie, ainsi que tous les fournisseurs et clients de la MRC des Sources, de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs et du site d'enfouissement et ce, pour lui permettre l'exercice adéquat de ses fonctions.

Adoptée.

2022-02-11513

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DU LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE ARCGIS

CONSIDÉRANT que la licence du logiciel ARCGIS utilisé pour la géomatique arrive à échéance et qu'elle doit être renouvelée pour la période du 7 avril 2022 au 6 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 1 207,24 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement de la licence ArcGIS.

Adoptée.

2022-02-11514

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation 2022 de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, pour le membre actif M. Philippe LeBel, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources autorise le paiement de la cotisation de M. Philippe LeBel, aménagiste, à l'Association des aménagistes régionaux du Québec, au montant de 483 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2022-02-11515

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement d'adhésion 2022 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour la membre active Mme Marie Durand et le membre associé M. Jérémy Parent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources autorise les paiements de la cotisation de Mme Marie Durand et de M. Jeremy Parent à l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec, au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2022-02-11516

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC (ASCQ)

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement d'adhésion 2022 de l'Association de Sécurité civile du Québec (ASCQ) pour le membre actif, M. Jérémy Parent, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources autorise le paiement de la cotisation de M. Jeremy Parent à l'Association de Sécurité civile du Québec, au montant de 100 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)

2022-02-11517

RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ - 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources ont été faites pendant l'année 2022 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

Dépenses d'entretien immeuble 309, rue Chassé (MRC)

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2022-01-12	Filtr-Action inc.	313,45 \$	Entretien machine à eau / filtreur
2022-01-17	Vitrierie Asbestos inc.	91,00 \$	Porte de verre et ajustement serrure
2022-01-31	Pruneau, Sylvain	245,00 \$	Location conteneur
2022-01-19	Claude Bourque Électrique inc.	1 429,38 \$	Panneau électrique – Système de chauffage
2022-01-18	Climcô Service inc.	358,95 \$	Travaux A/C Service Canada
2022-01-20	Climcô Service inc.	1 504,67 \$	Travaux A/C Service Canada
		1 863,62 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309, rue Chassé à Val-des-Sources, du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022, au montant de 1 863,62 \$.

Adoptée.

2022-02-11518

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET CRÉATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT COMPLET DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissionnaires, soit St-Georges Structures et Civil et ALTE coop;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la

conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de service de l'étude de faisabilité et création de plans et devis pour l'aménagement complet du stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources octroie le mandat d'étude de faisabilité et création de plans et devis pour l'aménagement complet du stationnement (avec augmentation de capacité et revue complète de la gestion des eaux pluviales, arbres et arbustes, stationnement alvéolé, etc.) à St-Georges Structures et Civil au montant de 17 900 \$ plus taxes applicables, incluant l'appel d'offres;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente.

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON (POSTE DE POLICE)

2022-02-11519

RATIFICATION DES DÉPENSES 600, GOSSELIN - 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2022 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les contrats ci-dessous octroyés du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 263-2021 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble 600, rue Gosselin (SQ)

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2022-01-03	Pelletier et Picard inc.	809,50 \$	Travaux SQ Wotton
		809,50 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600, rue Gosselin à Wotton, du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022, au montant de 809,50 \$.

Adoptée.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2022-02-11520

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier